

QUESTIONS-REponses SUR LA LTA VOYAGES 2016

Le présent document résume :

- Les questions posées par les soumissionnaires potentiels lors de la conférence avant la soumission du 18/05/2016 à 11h00 dans la salle de réunion du CEDAP;
- Les réponses apportées par le PNUD aux différentes questions posées par les soumissionnaires potentiels.

Ce document sera posté et téléchargé sur les mêmes sites de publication de l'appel d'offre (RFP pour la fourniture de service de voyages).

Questions des potentiels soumissionnaires

- 1- Au point « difficultés rencontrées », votre présentation indique « lenteur dans les délais de paiement » soit un crédit plus ou moins long sans frais alors que les agences de voyages sont soumises par l' IATA à un délai de crédit assez court.
- 2- Que signifie le rapport qualité prix pour les services de voyages ?
- 3- Doit-on obligatoirement utiliser les modèles d'annexe fournis dans le DAO ou peut-on en utiliser un autre ?
- 4- Les documents financiers (bilans, etc...) doivent-ils être dans la soumission financière ?

Réponses du PNUD

Le délai de paiement du PNUD est d'un maximum de 30 jours, ce qui ne signifie pas que le paiement doit se faire obligatoirement dans les 30 jours. Connaissant ces contraintes, le PNUD dans la mesure du possible paie généralement avant 15 jours sous réserve que la facture transmise soit conforme.

Le billet qui respecte le principe le plus économique et le plus direct possible. Il faut ajouter à cela le critère de sécurité (compagnies autorisées) et tous les éléments cités au point 5 de l'annexe A (Niveau de services exigé par le PNUD). L'idéal, c'est d'utiliser le modèle fourni dans le DAO. Cependant, si vous proposez un autre modèle, assurez-vous que toutes les informations y figurent.

la soumission financière doit contenir uniquement la proposition financière. Tous les autres documents y compris ceux établissant la situation financière du soumissionnaire doivent être inclus dans la

- | | |
|---|---|
| 5- Pourquoi l'agence de voyage doit-elle toujours faire trois propositions alors qu'elle peut proposer uniquement la moins chère? | soumission technique.
D'abord pour que le PNUD s'assure par lui-même que la proposition qu'il choisira est la moins chère. Ensuite, parce que le prix du billet n'est qu'un élément dans le coût total du voyage. Lequel coût total est la base pour effectuer le choix de la proposition à retenir. |
| 6- Quel est le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres? | Le numéro est le titre de l'avis à savoir : RFP pour la fourniture de services de voyages. |
| 7- Qu'entendez-vous par "fournir des rapports sur la gestion des voyages" pouvez-vous nous donner plus de détails ? | Rapport par agence SNU précisant le nom des voyageurs de la période, l'itinéraire, le montant du billet, les dates d'arrivée et de départ, les ristournes dues. |
| 8- Peut-on présenter la commission d'agence par compagnie aérienne ? | Aucune objection. |
| 9- Prière de noter les difficultés de desserte aérienne au Congo | C'est un défi qui s'il est relevé peut constituer une opportunité. |

Le Chargé des Opérations du PNUD a rappelé que la LTA n'est pas un contrat exclusif et que par conséquent, le PNUD se réserve le droit d'acheter des billets avec d'autres compagnies si leurs tarifs pratiqués sont plus compétitifs que ceux des agences de voyages ayant des LTA avec le PNUD.

PK